

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 25 janvier 2022

19 heures 00

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20220127-002805-AR  
Date de télétransmission : 27/01/2022  
Date de réception préfecture : 27/01/2022

GF/SP

N° 002805

Direction Générale  
des Services -  
Compte-rendu du  
Conseil Municipal du  
mardi 14 décembre  
2021

Affiché le :

Le mardi 25 janvier 2022 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 19 janvier 2022, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal)

**ABSENTS** : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du mardi 14 décembre 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 14 décembre 2021 sous la présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie

TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GORCEIX (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20220127-002805-AR

Date de télétransmission : 27/01/2022

Date de réception préfecture : 27/01/2022

**ONT DONNE PROCURATION** : Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale)

**ABSENTS** : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

Nombre de Membres composant le conseil	33
Présents	29
Absents représentés	2
Absents excusés	0
Absents	2

**1) Direction Générale des Services - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 23 novembre 2021**

Rapporteur : Mme Véronique ARNAUD-DELOY

Ce point est reporté à la prochaine réunion de l'organe délibérant. Monsieur ROLLAND et Madame CELCE aimeraient que leurs interventions soient indiquées dans les points 3 et 24.

Vote du conseil : Reporté

**2) Affaires Générales - Recomposition des commissions permanentes**

Rapporteur : Mme Laurence GREGOIRE

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	31	0	0

Vote du conseil : Unanimité

**3) Affaires Générales - Recomposition de la commission consultative des services publics locaux**

Rapporteur : Mme Laurence GREGOIRE

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	31	0	0

Madame CELCE demande que l'on corrige l'orthographe de son nom de famille.

Vote du conseil : Unanimité

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20220127-002805-AR

Date de télétransmission : 27/01/2022

Date de réception préfecture : 27/01/2022

**4) Finances - Budget Principal - Autorisation d'engager, de mandater et de liquider en amont du vote du budget 2022**

Rapporteur : M. Frédéric SACCO

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	31	0	0

Madame CELCE aimerait que l'on précise l'intitulé des comptes.

Monsieur SACCO indique que chiffres correspondent :

- Chapitre 20 : immobilisations incorporels (logiciels)
- Chapitre 204 : subventions d'investissement
- Chapitre 21 : immobilisations corporels
- Chapitre 23 : immobilisations en cours (travaux)

Vote du conseil : Unanimité

**5) Finances - Budget Annexe Transport - Autorisation d'engager, de mandater et de liquider en amont du vote du budget 2022**

Rapporteur : M. Frédéric SACCO

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	31	0	0

Vote du conseil : Unanimité

**6) Commerce - Dérogation au repos dominical des salariés des commerces de détail de la ville d'Apt - Année 2022**

Rapporteur : Mme Emilie SIAS

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	30	1	0

Monsieur GIORGETTI indique qu'avec Madame KADLER ils ont toujours été opposés à la banalisation du travail du dimanche, car le repos hebdomadaire est un acquis social.

Monsieur Rolland demande à connaître la méthodologie utilisée pour connaître les commerces qui souhaitent ouvrir le dimanche.

Madame SIAS répond que toutes les organisations syndicales sont consultées et que rien n'est imposé, il y a toujours des volontaires pour venir travailler.

Auparavant le service gestionnaire contactait les commerçants individuellement et via le biais du groupement commercial. Depuis 2-3 ans, une annonce est publiée sur le site internet, via le groupement commercial et Facebook. Un questionnaire est à renvoyer. On a pu constater que très peu de commerçants répondent malgré les relances, par exemple cette année nous avons eu moins de 10 réponses. C'est peut-être parce que nous adoptons les mêmes périodes chaque année et que les dates

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20220127-002805-AR  
Date de télétransmission : 27/01/2022  
Date de réception préfecture : 27/01/2022

et les dates ont consensus.

L'avis émis aujourd'hui par le conseil municipal sera validé en conseil communautaire.

Vote du conseil : Favorable

## 7) Animation Jeunesse - renouvellement du projet éducatif de territoire (PEDT)

Rapporteur : M. Cédric MAROS

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	30	0	1

Monsieur CARMINATTI trouve regrettable que lors de la réunion de la commission Jeunesse présentant le projet du PEDT il n'y ait pas eu d'élu de la majorité. C'est du fait de la bonne volonté de Madame RIGOUARD et lui-même que la délibération a pu être proposée.

Madame le Maire indique que ce point a été aussi présenté lors de la commission Finances et Monsieur MAROS rappelle qu'il était présent au début de la réunion.

Monsieur GIORGETTI, qui n'était pas présent, s'étonne que cela n'ait pas été traité en commission Éducation. Ce projet est en filiation avec celui adopté avec Monsieur SANEGRE en 2014, avec quelques modifications, telle que le campus connecté, l'accueil du matin et la période méridienne transformée en accueil de loisir. La réforme du temps scolaire reste un point négatif, la France est le seul pays où l'école se déroule sur 4 jours. C'est un choix que la commune a fait. Bien qu'ayant une part de paternité dans ce projet, il s'abstiendra lors du vote et regrette qu'il manque l'aspect financier et budgétaire du projet territorial.

Madame le Maire rappelle qu'un sondage avait été fait auprès des parents, qui ont votés pour la semaine de 4 jours. Concernant les financements, grâce au Plan mercredi, nous avons des aides pour un montant de 300 000 € et pour les ALSH en milieu scolaire, il y a toujours des activités éducatives où interviennent des éducateurs. Des groupes de travail ont eu lieu entre le SAJ, les animateurs et les enseignants en vue de l'obtention du label « Objectif 100% EAC ».

Après un débat sur la situation éducative de la ville d'Apt par Monsieur CARMINATTI et Monsieur GIORGETTI, Madame le Maire a procédé au vote.

Vote du conseil : Favorable

8) **Animation Jeunesse - convention de partenariat avec l'APAS dans le cadre du contrat enfance jeunesse**

Rapporteur : M. Cédric MAROS

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	31	0	0

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20220127-002805-AR

Date de télétransmission : 27/01/2022

Date de réception préfecture : 27/01/2022

Madame CELCE aimerait savoir si les 15 000 € mentionnés dans la convention ont déjà été versés ou s'ils vont l'être prochainement ? et le montant de 7 946.53 versé par la CAF est calculé en fonction de quelle année ? S'agit-il d'une subvention ou d'une convention ?

Madame le Maire indique qu'ils vont être versés et que la CAF nous rembourse en fonction du nombre d'enfants qui ont participé aux actions réalisées par l'APAS, c'est pour cela que la convention est faite en fin d'année. On peut considérer qu'il s'agit d'une convention incluant une subvention.

Vote du conseil : Unanimité

9) **Ressources Humaines - Organisation du temps de travail**

Rapporteur : Mme Véronique ARNAUD-DELOY

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	30	1	0

Madame CELCE demande quel est la composition du comité technique et pourquoi il y en a eu deux ?

Prendent part au comité technique de manière paritaire : d'une part Madame le Maire, des élus, le Directeur Général des Services, la Directrice des Ressources Humaines et d'autres part les représentants de divers syndicats et des agents.

Deux comités techniques ont été réunis car lors du premier il n'avait pas été pris en compte les agents du CCAS

Madame CELCE demande que l'on ajoute dans la délibération que la proposition a été adoptée à l'unanimité par le comité technique.

Vote du conseil : Favorable

10) **Ressources Humaines - Contractuels 2022**

Rapporteur : Mme Véronique ARNAUD-DELOY

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	31	0	0

Vote du conseil : Unanimité

### 11) Ressources Humaines - Création d'emplois d'agents recenseurs

Rapporteur : Mme Véronique ARNAUD-DELOY

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	31	0	0

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20220127-002805-AR

Date de télétransmission : 27/01/2022

Date de réception préfecture : 27/01/2022

Monsieur CARMINATTI demande s'il s'agit toujours des mêmes personnes ?

Madame le Maire répond que nous recrutons les mêmes agents, mais que cette année seule une personne a proposé sa candidature, deux nouveaux candidats seront engagés.

Vote du conseil : Unanimité

### 12) Ressources Humaines - Création d'emplois permanents en animation-jeunesse

Rapporteur : Mme Véronique ARNAUD-DELOY

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	31	0	0

Monsieur CARMINATTI fait la remarque que sur les 20 dernières années, le SAJ est le service où il y a eu le plus de recrutement. À ce jour, l'effectif est important et représente une charge budgétaire importante.

Madame le Maire précise que les effectifs sont constants depuis 2015 et que les agents concernés ne vont pas être titularisés, ce seront des agents contractuels.

Vote du conseil : Unanimité

### 13) Ressources Humaines - Contrat de projet chargé de mission communication

Rapporteur : Mme Véronique ARNAUD-DELOY

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	30	0	1

Avis du conseil : Favorable

### 14) Direction Générale des Services - Décisions rapportées

Rapporteur : Mme Véronique ARNAUD-DELOY

Concernant la décision n°1051, Madame CELCE est déçue de cette décision et aimerait savoir à quoi correspondent ces augmentations de tarifs.

Madame le Maire répond qu'il s'agit d'une décision du Département et que cela concerne les tarifs de location du gymnase et des équipements sportifs. Monsieur BONNET précise qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis des années et celle-ci va être lissée sur 5 ans.

Information sans vote

### 15) Questions Diverses

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20220127-002805-AR  
Date de télétransmission : 27/01/2022  
Date de réception préfecture : 27/01/2022

Question de Monsieur GIORGETTI :  
Un certain nombre d'administrés s'interroge à propos de la mise en place du réseau Mobily le transport 100% Apt", à partir du 15 octobre dernier.

*La création de ce réseau d'autobus gratuits a-t-elle fait l'objet d'une délibération de l'assemblée municipale ? Si oui quelle est sa référence (numéro de délibération et date)*

*Pourquoi la cité Saint Antoine n'est-elle pas desservie ?*

*Pourquoi avoir choisi des véhicules roulant au gaz plutôt qu'à l'électricité beaucoup plus écologiques et de marque Mercedes ?*

*Pourquoi la fréquence de desserte n'est-elle pas ramenée à une demi-heure le samedi matin jour de marché ?*

*Qui sont les chauffeurs ? Employés par la Municipalité ou par une société chargée de sous-traitance ?*

*Ce service gratuit suppose une dépense conséquente de la Municipalité : quel sera son montant annuel ? La commune a-t-elle obtenu des subventions ?*

*D'une façon plus générale, quel bilan pouvez-vous faire après deux mois de fonctionnement ?"*

Tout d'abord, Madame le Maire tient à préciser qu'en septembre 2020 la CCPAL n'a pas souhaité exercer la compétence transport en commun. La ville d'Apt qui souhaitait créer un réseau de bus pour désenclaver ses quartiers, notamment Saint-Michel a délibéré à l'unanimité au Conseil Municipal pour la prise de la compétence des transports.

Pour répondre aux questions de Monsieur la délibération de l'assemblée délibérante, il y en a eu plusieurs :

Délibération n°002600 du 27 octobre 2020 : Exercice des compétences de mobilité par la commune d'Apt

Délibération n°002601 du 27 octobre 2020 : Instauration du versement mobilité sur le territoire de la commune d'Apt.

Délibération n°002602 du 27 octobre 2020 : Création d'un budget annexe

Délibération n°002618 du 8 décembre 2020 : Création d'un Comité des partenaires de la mobilité de la Ville d'Apt

Délibération n°002640 du 2 février 2021 : Adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2021

De plus, en mars 2021, la ville d'Apt produit un plan de déplacement urbain pour la partie transport en commun ; en mai 2021, réunion du comité des usagers et en juin 2021 lancement du marché « Mobily ». L'objectif de ce calendrier était de disposer

avant le 30 juin 2021 des caractéristiques permettant de devenir autorité organisatrice de la mobilité.

Concernant le budget, il est financé par le versement mobilité (cf délibération 002601), il s'agit d'un impôt dont le taux est de 0,40%, dont la base s'applique sur les rémunérations brutes des salariés des entreprises aptésiennes. Le budget 2021 s'équilibre à hauteur de 303 000 € en section de fonctionnement et de 56 310 € en section d'investissement.

En ce qui concerne les tracés des bus, il s'agit d'un équilibre entre le plan de déplacement urbain et les contraintes budgétaires. Le coût des lignes étant calculé aux kilomètres parcourus, les trajets ont été optimisés pour d'une part maîtriser les coûts et d'autre part à assurer le meilleur circuit possible pour les administrés. Concernant le quartier de Saint-Antoine, il est déjà desservi à proximité par les arrêts de Giono/Bosco et la gare routière.

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20220127-02805-AF  
Date de télétransmission : 27/01/2022  
Date de réception préfecture : 27/01/2022

Concernant le choix d'un véhicule au gaz au lieu d'un véhicule électrique, il est apparu, que les véhicules électriques ne sont pas adaptés aux reliefs de la commune. Nous avons fait le choix d'un carburant propre, le Bio Gaz. Les véhicules de marque Iveco arriveront au 1er trimestre 2022.

Les chauffeurs sont les employés d'une société privée qui a la gestion des lignes, entreprise ODYA (nom commercial : autocars RAOUX, SAS AUTOCARS SUMIAN (cf décision n°1032 du 30 juillet 2021)

Le bilan depuis l'inauguration des lignes « Mobily » le 15 octobre 2021 dépasse nos prévisions. Pour le mois de novembre, nous avons pu comptabiliser une moyenne entre 260 & 720 personnes/jour sur ligne A et entre 440 & 850 personnes/jour sur la ligne B. Les retours des administrés sont très positifs et attestent que ce projet est un véritable succès.

Fin de la séance à 21h00

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE  
Véronique ARNAUD-DELOY

